



VISA SCHENGEN Business (90 jours au maximum)

(Séjour professionnel, politique, scientifique, culturel, sportif ou religieux, etc. sans activités lucratives)

SUISSE / NORVEGE / SUEDE / PAYS-BAS / POLOGNE / HONGRIE

Le dépôt d'une demande de visa à l'Ambassade de Suisse se fait sur rendez-vous, à prendre en ligne gratuitement. Aucun rendez-vous n'est donné sur place, ni par téléphone ou par e-mail.

Le site internet www.swiss-visa.ch fait office de point d'entrée : cf. « Fixer un rendez-vous » et « Demande en ligne » pour remplir le formulaire de demande de visa.

Les demandeurs ont la possibilité de payer les frais de visa par carte de crédit (choisir e-payment avant de clôturer la demande en ligne) NB : SVP, imprimer le formulaire en PDF avant de quitter l'application.

Le rendez-vous est individuel. Se munir d'une version imprimée de la confirmation du rendez-vous lors du dépôt de la demande.

Les primo-demandeurs doivent soumettre leur demande de visa en personne à l'Ambassade de Suisse pour la prise des empreintes digitales. Ces données sont sauvegardées pendant 59 mois dans le Système d'information sur les visas (VIS). Durant cette période, la présence physique n'est pas nécessaire lors d'une nouvelle demande de visa, à condition que les **empreintes digitales recueillies** précédemment se révèlent être de **qualité suffisante**. Dans le cas contraire, la présence du demandeur est requise pour une nouvelle prise.

Les demandeurs sont priés d'être joignables par téléphone pendant la période de traitement de leurs demandes, éventuellement pour un entretien ou pour des informations complémentaires.

Le délai de dépôt d'une demande de visa est de **six (6) mois avant la date prévue de départ au plus tôt et de quinze (15) jours au plus tard.**

Documents à fournir par l'organisation ou l'entreprise hôte à envoyer à l'Ambassade de Suisse avant le dépôt de la demande de visa par e-mail (cf. adresse en bas de page) :

- **Une lettre d'invitation dûment signée** indiquant le but et la durée du séjour envisagé (dates précises) et les frais pris en charge si applicable ;
- 1 photocopie d'une pièce d'identité du signataire ;

Documents à fournir par le demandeur : (SVP, veuillez les classer dans l'ordre)

- 1 version imprimée du formulaire de demande de visa dûment datée et signée (cf. www.swiss-visa.ch : demande en ligne). N. B. : **le formulaire est à compléter en ligne gratuitement**
- 1 photo d'identité récente (70 à 80 % du visage sur le cliché, format 35 à 45mm)
- 1 passeport national biométrique (**valable au moins 3 mois** après la date de sortie de l'Espace Schengen, délivré au cours de 10 dernières années et comporte au moins **2 pages vierges – recto/verso**) ;
- 1 photocopie des pages de données personnelles du passeport ;
- Photocopie(e) des visas obtenus au cours des 3 dernières années ;
- 1 attestation de réservation ou un plan de vol aller/retour (places confirmées) - **SVP, ne pas acheter le billet avant la décision de l'Ambassade** ;
- 1 attestation d'assurance-maladie en voyage, couvrant les frais de rapatriement, les frais d'une prise en charge médicale d'urgence et d'une prise en charge d'urgence dans un hôpital, valable sur l'ensemble du territoire des Etats membres de Schengen, d'une couverture minimale de 30'000 EUR.
- 1 attestation de prise en charge financière (si assuré par un bailleur autre que l'organisation qui invite)



- Réservation(s) d'hôtel confirmée(s)
- 1 photocopie du livret de famille (original à présenter lors du dépôt de la demande)

Employé / fonctionnaire / indépendant :

- 1 attestation d'emploi / certificat administratif / fiche signalétique / photocopie de la carte fiscale et du NIF/ photocopie du registre de commerce ;
- 1 ordre de mission ou autorisation d'absence délivré par l'employeur ;
- Extraits de compte bancaire et bulletin de paie des 3 derniers mois ;

Etudiant :

- 1 attestation de scolarité ;
- 1 photocopie de la carte d'étudiant ;
- 1 autorisation d'absence ;
- 1 attestation de réinscription pour une nouvelle année scolaire ou universitaire (date de la rentrée à mentionner)

Etranger résidant à Madagascar

- Photocopie du visa de résidence

Etranger résidant au Seychelles

- Photocopie du titre de séjour

Emoluments : 80.00 EUR

Montant à payer, soit en euro par carte de crédit (e-payment), soit en Ariary au moment du dépôt de la demande de visa (en espèces).

N. B : non remboursable en cas de refus ou de retrait de la demande

Le délai normal pour instruire une demande de visa est d'environ 15 jours.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de réclamer d'autres justificatifs si elle le juge nécessaire.

Toute demande incomplète est irrecevable.

Les horaires d'ouverture de l'Ambassade de Suisse au public sont **du lundi au vendredi, de 08h30 à 11h30.**